

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-1791/SG/IAM portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons .

n° 75-1791/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

25 octobre 1975

Numéro JO

n° 20 du 25/10/1975

Date du numéro

25 octobre 1975

TEXTE INTÉGRAL

M. Mahamoud Ali Hoche est autorisé à exploiter le commerce des boissons, licence 1er classe B, bar «Holl-Holl», Quartier 2, Boulevard 18, Maison 29, à Djibouti.